



XX. EURO-OES-SHOW

Samedi 26 et dimanche 27 Mai 2007
Saturday May 26th and Sunday 27th 2007
Gérardmer – France

ENGAGEMENT ET RESERVATIONS ENTRY FORM AND SHOW REGULATIONS



INFORMATIONS GENERALES

Remplissez soigneusement cette demande d'engagement et envoyez-la soit :

- par email : bobtailclubdefrance@yahoo.fr,
- par courrier : **Bobtail Club de France, 1 rue Jouhaux, 44550 Saint Malo de Guersac,**
- ou vous pouvez engager en ligne avec : www.expositioncanine.com.

Pour chaque chien engagé à Euro Show, vous devez joindre une photocopie :

- du certificat de vaccination Antirabique (si besoin, voir règlement),
- de la carte d'identification,
- du titre de Champion (uniquement en cas d'engagement en classe Champion).

GENERAL INFORMATION

Complete all sections of this entry form and send it:

- by e-mail to: bobtailclubdefrance@yahoo.fr
- by mail to: **Bobtail Club de France, 1 rue Jouhaux, 44550 Saint Malo de Guersac, France**
- or use the online entry form at: www.expositioncanine.com

For each dog registered at the Euro Show you have to join a copy of:

- the vaccination certificate against rabies
- certificate of identification
- the recognized Champion Title (only for the Champion Class)

DATE DE CLÔTURE

- première clôture le : 31 mars 2007,
- deuxième et dernière clôture le : 1^{er} mai 2007.

CLOSING DATE

- 1st closing date: March 31th, 2007
- 2nd and final closing date: May 1st, 2007

PAIEMENT

ATTENTION : Tous vos règlements doivent nous parvenir avant le 1^{er} mai 2007 (aucun engagement ou réservation ne sera pris en compte s'il n'est pas soldé à cette date)

Vous pouvez régler soit :

- par chèque bancaire ou mandat-lettre à l'ordre du BCF (pour la France uniquement),
- par virement bancaire, Banque HSBC 83 Bd de St Loup 13010 Marseille
Titulaire du compte : Bobtail Club de France Encouron Sud 13390 Auriol
IBAN: FR76 3005 6001 9901 9954 0717 995
BIC : CCFRFRPP
- par carte bancaire : si engagement en ligne par www.expositioncanine.com.

PAYMENT

ATTENTION: all payments must be made before May 1st, 2007 (no registration or reservation will be accepted after that date)

- Payments could be made by:
bank transfer: Bank HSBC 83, Boulevard de Saint Loup 13010 Marseille
Account Holder: Bobtail Club de France Encouron sud 13390 Auriol
Account N°: 0199 540 7179
IBAN: FR76 3005 6001 9901 9954 0717 995
SWIFT: CCFRFRPP
- credit card, only available for online registrations at www.expositioncanine.com.

PROGRAMME DU WEEK-END

- **Vendredi 25 mai**
Arrivée individuelle
10h00 Tournoi de golf
20h30 Bowling (48 personnes maximum)
- **Samedi 26 mai**
10h00 à 12h00 Séminaire
Après-midi Visite touristique libre
19h00 Apéritif, suivi d'un repas amical au bord du lac de Gérardmer
- **Dimanche 27 mai**
20^{ème} Euro OES Show
8h00 Accueil des participants
9h00 Début des jugements
13h00 Pause déjeuner
14h00 Reprise des jugements
17h00 Best in Show
20h00 Repas de gala au bord du lac de Gérardmer

WEEKEND PROGRAMME

- **Friday May 25th**
Arrival
10h00 Golf tournament
20h30 Bowling (maximum 48 persons)
- **Saturday May 26th**
10h00 à 12h00 Seminar
Afternoon sightseeing (spontaneous)
19h00 Aperitif followed by an informal dinner at the lakeside of Gérardmer
- **Sunday May 27th**
20th Euro OES Show
8h00 Welcoming of all participants
9h00 Start of judgements
13h00 Lunch break
14h00 Resumption of judgements
17h00 Best in Show
20h00 Gala Dinner at the lakeside of Gérardmer



XX. EURO-OES-SHOW

Samedi 26 et dimanche 27 Mai 2007
Saturday May 26th and Sunday 27th 2007
Gérardmer – France



ENGAGEMENT ET RESERVATIONS ENTRY FORM AND SHOW REGULATIONS

INFORMATIONS GENERALES / GENERAL INFORMATION

Nom du chien / Name of the dog :			Identification / Identification :
Mâle / Male :	Femelle / Female :	Date de naissance / Date of birth :	Pedigree reg. N°:
Père / Sire :			
Mère / Dam :			
Eleveur / Breeder :			
Propriétaire / Owner :			
Adresse / Address :			
Code postal, Ville, Pays / Postal code, Town, Country :			
Tel / Phone :	Portable / Cell phone :	e-mail :	

CLASSES D'ENGAGEMENT / SHOW DOG CLASSES

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en classe Ouverte ou Jeune selon son âge. Attention! Any dog for which a class has not been designated on the entry form will be automatically registered in the Open class or Junior class according to age.	1 ^{ère} clôture le 31/03/07 1st Closing March 31 th	2 ^{ème} clôture le 01/05/07 2 nd Closing May 1 st	Total en / in €
Classe Baby (3 à 6 mois) / Baby class (3-6 months)	27 €	30 €	
Classe Puppie (6 à 9 mois) / Puppy class (6-9 months)	27 €	30 €	
Classe Jeune (9 à 18 mois) / Junior class (9-18 months)	42 €	47 €	
Classe Intermédiaire (15 à 24 mois) / Middle class (15-24 months)	42 €	47 €	
Classe Ouverte (à partir de 15 mois) / Open class (from 15 months)	42 €	47 €	
Classe Champion (à partir de 15 mois) / Champion class (from 15 months)	42 €	47 €	
Classe Vétéran (plus de 8 ans) / Vétéran class (from 8 years)	42 €	47 €	
Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans les classes ci-dessus définies. / No dog can be entered simultaneously in the above listed classes.			
Classe Elevage (3 et au plus 5 chiens sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur) Breeders' Group (min. 3 max. 5 dogs, individually registered, from the same kennel)	-	-	<input type="checkbox"/>
Lot d'Elevage (1 sujet mâle ou femelle avec 3 à 5 de ses descendants directs du 1 ^{er} degré) Progeny Group (min. 3 max. 5 direct offsprings of a dog or a bitch)	-	-	<input type="checkbox"/>
Paire (2 chiens de même sexe engagé individuellement appartenant au même propriétaire) Pair (2 dogs both of the same sex, individually registered, owned by the same exhibitor)	-	-	<input type="checkbox"/>
Couple (1 mâle et 1 femelle engagés individuellement appartenant au même propriétaire) Brace / Couple (1 dog and 1 bitch registered, owned by the same exhibitor)	-	-	<input type="checkbox"/>
Jeune présentateur (15 ans maxi) / Junior handling (15 years max.)	-	-	<input type="checkbox"/>
Nom du présentateur / Name of handler :			
Adhésion au BCF France (2 pers. (couple) 45 €, 1 personne 35 €) / Membership for foreigners BCF (2 persons/couple 55 €, 1 person 45 €)			
Remise 20% adhérent du BCF / discount of 20% for members		N°:	
TOTAL des engagements (à transférer au total final) / TOTAL Show Dog entry costs (to be transferred to Grand total)			
N'oubliez pas de joindre une photocopie du certificat de vaccination Antirabique (si besoin), de la carte d'identification et du titre de champion (pour la classe champion uniquement). Please do not forget to join a copy of: the vaccination certificate against rabies, certificate of identification and the recognized Champion Title (only for the Champion Class).			

VISITEUR UNIQUEMENT / VISITOR REGISTRATION

Nombre de personnes / Number of persons :			
Nom / Name :			
Nom / Name :			
Nom / Name :			
Adresse / Address :			
Code postal, ville, pays / Postal code, town, country :			
Téléphone / Phone :		e-mail :	

ACTIVITES / ACTIVITIES

	Nombre de Pers. Number of persons	Tarif par personne Fee per person	Total en / in €
Séminaire (samedi matin) / Seminar (Saturday morning)		-	-
Dîner (Samedi soir) / Dinner (Saturday evening)		30 €	
Dîner de Gala (Dimanche soir) / Gala Dinner (Sunday evening)		45 €	
Bowling (vendredi soir, 48 personnes maximum, règlement sur place) Bowling (Friday evening, 48 persons maximum, fees to be paid at the bowling)		-	-
Golf (l'engagement et le règlement se font directement avec le Golf) Golf Tournament Friday (Tee Fee to be paid at the golf course)		-	-
TOTAL des activités (à transférer au total final) TOTAL Activities cost (to be transferred to Grand Total)			

ANNONCES PUBLICITAIRES / ADVERTISEMENT

Format du catalogue / Size of the catalogue : A5 (14,85 cm x 21 cm).	Nombre de pages Number of pages	Par annonce Fee per ad.	Total en / in €
1 page , 1 photo couleur incluse 1 page , including 1 colour photo		60 €	
1/2 page , 1 photo couleur incluse 1/2 page , including 1 colour photo		40 €	
TOTAL des Annonces (à transférer au total final) / TOTAL Advertisement costs (to be transferred to Grand Total)			

TOTAL FINAL / GRAND TOTAL

	TOTAL en / in €
Total des Engagements / Total Show Dog(s) entry costs:	
Total des Activités / Total Activities costs :	
Total des Annonces Publicitaires / Total Advertisement costs :	
TOTAL GENERAL FINAL / GRAND TOTAL :	

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenuil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la Gastro-entérite à Parvo-virus. L'identification des chiens doit être effectuée par un des procédés déterminés par le Ministère de la Pêche et de l'Agriculture.

Signature : _____

CERTIFICATE

I declare that the information I have given on this form, is to the best of my knowledge, true. I accept without reservation all the articles within the regulations governing this Dog Show. In consequence, I exonerate the organising Society of any liability for accidents (Wounds, thefts, diseases and damages) to my dog or caused to it or to myself by a third party. I certify on my honour that neither my dog nor my kennels is, to my knowledge, on the day on which this document has been signed, is suffering from any contagious disease. I further undertake, that in the time between the date of signature and the date of the Show, if any such disease should manifest itself, I will not present myself or my dog at the Show Ground. In the event of any misrepresentation on my part, I agree that all necessary sanctions under the above mentioned regulations, should be applied, in particular, the immediate disqualification of my dog and the eventual exclusion of myself and my dog from future events, sponsored by the SCC.

It is recommended that all dogs should be vaccinated against Gastro-enteritis occasioned by the Parvo-Virus.

The identification of every dog must conform to the procedures laid down by the French Ministry Of Agriculture and Fisheries.

Signature : _____

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Gérardmer (hall d'exposition de l'Espace Lac) le 27 mai 2007.

Horaire d'entrée et de jugement
L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

Logement : Pas de cages fournies.

Affichage : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45cm de hauteur x 35cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

Toiletage : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Service vétérinaire : Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux. La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

Annulation : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Engagements : Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

Classes d'engagement :

Classe Intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec la Classe Ouverte.

Classe Ouverte : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec la Classe Intermédiaire.

Champion de beauté : Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationale des Pays Membres de la F.C.I et Champions Internationaux de la F.C.I. (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Puppy : Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

Classe Jeune : Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.,

Classe Vétéran : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.,

Classe Elevage : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

Lot d'élevage : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou

femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

Couple : Pour deux chiens de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

Paire : Pour deux chiens de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

Clôture des engagements : La clôture est fixée le 1er mai 2007. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé

Refus ou Exclusions

1° des engagements :

a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI

b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 3 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire"

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite

d) ceux dont l'engagement au «poteau» serait demandé.

Jugements : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui

attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, ou INTERMÉDIAIRE, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que le chien satisfait aux conditions imposées. Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté. Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec le 1er Excellent de l'autre classe.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

Meilleur de race et l'exposition : Les meilleurs de chaque classe peuvent concourir.

Réclamation : Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 80€ qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

Sanctions : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

Responsabilité : La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III- Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait

état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

VERY IMPORTANT Note to foreigner exhibitors

I – The Customs are liable to require, to an exhibitor with several dogs, a tax declaration and payment of corresponding charges.

II – The admittance in France is only permitted for dog 3 months old, subject to presentation to customs of a certificate, delivered by an official veterinary attesting that rabies, Carré disease, infectious hepatitis vaccination have been carried out for more than one month and less than one year. For animals more than one year old accompanying travellers, only rabies certificate is required. A French or English translation will be required for countries using a different alphabet. Dogs without these documents will be refused.

III – These documents are required for admission to the Show. The dogs must be in perfect health condition. The origins of each dog will be proved at any time. The official Vet may refuse the admission of dogs in the Show in the event of non conformity to health regulations.

Feuillet à conserver par l'exposant